

**Composition du Comité d'Expertise pour les Recherches, les Études et les  
Évaluations dans le domaine de la Santé de l'Université du Mans (CEREEES-UM)**

- Vu** la délibération n°2020-02-13-005 de la Commission de la recherche réunie en séance le 13 février 2020 ;
- Vu** la délibération n°2020-02-20-027 du Conseil d'administration réuni en séance le 20 février 2020 ;
- Vu** la délibération n°2020-06-18-063 du Conseil d'administration réuni en séance le 18 juin 2020 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.
- Vu** l'arrêté SAGJ-020-023 du 25 juin 2020 portant sur la composition du CEREEES-UM de l'Université du Mans.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Composition du CEREEES-UM**

La composition du CEREEES-UM est ainsi arrêtée :

- **Collège des personnels de l'établissement :**
  - Le Vice-président de la Commission recherche du Conseil académique de l'établissement ou son représentant ;
  - Nourdin YAAKOUBI en tant que représentant de la Commission recherche choisie dans les collèges des enseignants-chercheurs ;
  - Violaine DUMUR en tant que représentante du Service des affaires générales et juridiques qui interviendra également en tant que déléguée à la protection des données de l'établissement ou Blandine BRUYERE ;
  - Delphine BERTUS en tant que représentante du Service santé et sécurité au travail ;
  - Le Directeur de l'Unité de recherche MIP (Motricité, Interactions, Performance) ou son représentant ;
  - Le Directeur de l'Unité de recherche BIOSSE (Biologie des Organismes, Stress Santé Environnement) ou son représentant.
  
- **Collège des personnalités extérieures :**
  - Christelle JADEAU en tant que représentante du Centre Hospitalier du Mans ;
  - Miguel JEAN en tant que représentant de l'Espace de Réflexion Éthique des Pays de Loire (EREPL).

Le CERRES est présidé par le Vice-président de la Commission de la recherche ou son représentant.

Le Mans, le 20 mai 2022



**Arrêté n°SAGJ-22-024**

**Portant sur la mise à jour de la composition du CEREES-UM de l'Université du Mans**

**ARTICLE 2 – Mandat des membres**

Les membres ont été nommés par l'arrêté SAGJ-20-023 du 23 juin 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandant restant à courir.

**Article 3 – Exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Actes réglementaires », « Arrêtés ».

Le Président de l'Université  
Pascal LEROUX